

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL311

présenté par
M. Malle

à l'amendement n° CL200 du Gouvernement

ARTICLE 12

A l'alinéa 47, supprimer les mots « prend en compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à introduire un rapport de compatibilité entre le SRHH et le PMHH, afin de viser une meilleure cohérence entre des documents de programmation en matière de logement d'échelles différentes, tout en respectant le principe de non tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre.